



CONTRAT de PARTENARIAT Saison 2013-2014

Entre les soussignés :

D'une part,

**l'Association ROLLER HOCKEY 60 (RH60) représentée par son Président,
Monsieur Joannes Sauvage domicilié 3, rue du Grand Bout 60690 Haute Epine**

Et d'autre part,

**La société (Nom et adresse)
représenté(e) par**

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Objet du contrat de partenariat

Le présent contrat a pour objet de favoriser la location d'espaces publicitaires destinés à financer les frais de fonctionnement de l'association RH 60 et l'organisation de manifestations de roller dans l'Oise.

Article 2 : Obligations des parties

Pour **RH 60**,

Par la mise à disposition de son partenaire, d'espace(s) publicitaire(s) sur l'ensemble des supports précisés ci-dessous ou seulement sur l'un d'entre eux, au choix du partenaire :

- 1) sur la face avant du maillot de l'équipe seniors sous la forme d'un logo de 40cm X 20cm maximum, impression réalisée par RH 60.

- 2) sur le dos du maillot de l'équipe seniors sous la forme d'un logo de 40cm X 20cm maximum, impression réalisée par RH 60. Coût de l'espace (voir tarifs)

- 3) sur le pantalon de l'équipe seniors sous la forme d'un carré de 20 X 20cm à l'avant des cuisses ou d'une bande latérale externe d'une largeur maximale de 9 cm.

D'autre part, RH 60 s'engage à mentionner son partenaire par son nom et/ou son logo sur tout support papier édité en masse pour la publicité de ses événements.



**FF Roller
Sports**



Roller Hockey 60 – 2 chemin St Eloi 60360 Auchy la Montagne

06 19 12 82 77 – nicoach60@hotmail.fr

<http://rollerhockey60.free.fr>



Pour le partenaire :

Financer la location du ou des espaces publicitaires choisis indiqués ci-dessus en versant par chèque bancaire à l'ordre de RH 60 le montant correspondant.

Choisir le type de support publicitaire et remettre au RH 60 tous les éléments de sa publicité dans les délais indiqués.

Choix et commande du partenaire :

- 1) ☐ oui - sur la face avant du maillot de l'équipe seniors au format maximum de 40cm X 20cm
Soit un montant de _____ €
- 2) ☐ oui - sur le dos du maillot de l'équipe seniors au format maximum de 40cm X 20cm.
Soit un montant de _____ €
- 3) ☐ oui - sur le pantalon de l'équipe seniors au format maximum et sous la forme :
 - ☐ d'un carré de 20cm X 20cm sur la face avant des cuisses
 - ☐ de bandes latérales externes d'une largeur maximum de 9cm.Soit un montant de 1000 €
- 4) ☐ oui - **sur le casque, ESPACE EXCLUSIF.**
Soit un montant de 1000 €

Total : _____ €

Remettre à la signature du présent contrat le montant total de la commande publicitaire par chèque bancaire libellé au nom de « ROLLER HOCKEY 60 ». Soit la somme de _____ €

Article 3 : Durée du contrat

La durée d'application du présent contrat est fixée à :

- 1 an pour les tenues de sport
- 2 ans pour les casques.

Article 4 : Conditions complémentaires

Le présent contrat a été établi en 2 exemplaires.

Les parties s'engagent à mettre tout en œuvre pour la réussite de ce partenariat.

Fait à CREVECOEUR LE GRAND, le _____

Pour ROLLER HOCKEY 60

Le Président,

Le Partenaire (nom et qualité)

Joannes Sauvage



**FF Roller
Sports**



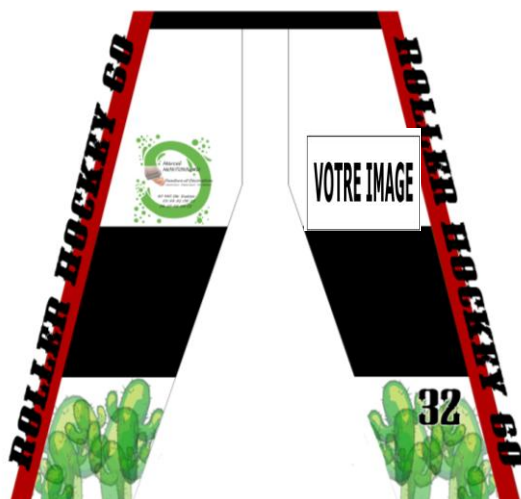
Roller Hockey 60 – 2 chemin St Eloi 60360 Auchy la Montagne

06 19 12 82 77 – nicoach60@hotmail.fr

<http://rollerhockey60.free.fr>



Les nouveaux maillots et pantalons du RH 60 : Trouvez votre place sur notre maillot, notre pantalon ou notre casque !



Roller Hockey 60 – 2 chemin St Eloi 60360 Auchy la Montagne
06 19 12 82 77 – nicoach60@hotmail.fr
<http://rollerhockey60.free.fr>